




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2022-373**

Séance publique du

13 décembre 2022

**Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221213- lmc1230095-DE-1-1
Date de signature : 15/12/2022
Date de réception : jeudi 15 décembre 2022
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <p>- ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN, DE RÉNOVATION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (29 LOTS) -SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES

Le 13 décembre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 7 décembre 2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :

Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Jonathan AMIACH à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Laurence ANGELETTI à Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO à Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI à Monsieur Alain PARRA, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA à Monsieur Marc FERAUD, Madame Françoise COURANJOU à Madame Amandine JANER, Madame Agnès DAURES à Monsieur Pierre SPANO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Jean-François DUBOST à Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Perrine MEGGIATO à Madame Laure SCANDOLERA, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Dominique AUGÉY, Madame Anne-Laurence PETEL à Madame Josy PIGNATEL, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Jean-Louis VINCENT à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés sans pouvoir :

Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Monsieur Jacques BOUDON donne lecture du rapport ci-joint.



D.G.A.S Ressources
Direction de la Commande Publique

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2022

Nomenclature : 1.1
Marchés publics

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques BOUDON

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN, DE RÉNOVATION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (29 LOTS) -SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Les contrats actuels arrivant à terme le 31 décembre 2022, une consultation relative à des travaux de construction, d'entretien, de rénovation et de réhabilitation des bâtiments et propriétés communales de la ville d'Aix en Provence a été lancée en appel d'offres ouvert le 5 juillet 2022 avec pour date limite de remise des offres le 5 septembre 2022 à 12h00.

Le patrimoine communal comportant un peu plus de 600 bâtiments très diversifiés, d'époques très différentes et situés sur une commune dont l'étendue géographique est importante, un allotissement a été défini par secteurs et par corps d'état.

A cet effet, la consultation était décomposée en 29 lots, dont chacun constitue un accord cadre mono-attributaire à bons de commandes, avec un montant minimum et un montant maximum annuels :

N° du lot	Désignation du lot	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
Secteur 1 : bâtiments à usage administratif, sportif, jeunesse, social et culturel			
01	Maçonnerie Générale – Gros œuvre	300 000	1 500 000
02	Menuiseries bois	150 000	750 000
03	Electricité	300 000	1 500 000
04	Plomberie-Sanitaire	100 000	500 000

N° du lot	Désignation du lot	Montant minimum en € HT	Montant maximum en € HT
05	Chauffage	200 000	1 000 000
06	Peinture - ravalement	100 000	500 000
07	Faux plafonds – Cloisons/doublage	150 000	750 000
Secteur 2 : bâtiments à usage scolaire, associatif et divers			
08	Maçonnerie Générale – Gros œuvre	250 000	1 250 000
09	Menuiseries bois	100 000	500 000
10	Electricité	250 000	1 250 000
11	Plomberie - Sanitaire	100 000	500 000
12	Chauffage	200 000	1 000 000
13	Peinture - ravalement	100 000	500 000
14	Faux plafonds - Cloisons /doublage	50 000	250 000
Secteur 3 : tous bâtiments confondus (secteur 1 + secteur 2)			
15	Serrurerie et menuiseries métalliques	150 000	750 000
16	Menuiseries aluminium	200 000	1 000 000
17	Revêtement de sols souples	100 000	500 000
18	Revêtement de sols durs	50 000	250 000
19	Courants faibles et téléphonie - informatique	100 000	500 000
20	Climatisation - Ventilation	100 000	500 000
21	Volets roulants – protections solaires	100 000	500 000
22	Etanchéité	150 000	750 000
23	Miroiterie	50 000	250 000
24	Travaux acrobatiques	150 000	750 000
25	Tous corps d'état	100 000	500 000
26	Fourniture et pose de portes et portails automatiques	20 000	100 000
27	Travaux de désamiantage	100 000	500 000
28	Adduction d'eau potable et assainissement privatif	50 000	250 000
29	Isolation Thermique par l'extérieur	200 000	1 000 000

Chaque lot sera conclu pour une période initiale d'1 an à compter du 1er janvier 2023 et pourront être reconduits tacitement 3 fois 1 an, sauf décision contraire du pouvoir adjudicateur.

Les critères de sélection des offres et leur pondération ont été fixés comme suit :

Pour les LOTS 01, 02, 06, 07, 08, 09, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 21, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 :

- 1- Prix des prestations : 60 %
- 2- Valeur technique : 25 %
- 3- Performance environnementale : 15 %

Pour les LOTS 03, 04, 05, 10, 11, 12, 15, 20 et 22 :

- 1- Prix des prestations : 50 %
- 2- Valeur technique : 30 %
- 3 - Performance environnementale : 20 %

Au regard du rapport d'analyse des offres présenté en séance le 25 novembre 2022, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer les lots aux candidats suivants :

N° du lot	Désignation du lot	Candidats attributaires
Secteur 1 : bâtiments à usage administratif, sportif, jeunesse, social et culturel		
01	Maçonnerie Générale – Gros œuvre	LES COMPAGNONS DU BARROUX
02	Menuiseries bois	BOUZE
03	Electricité	SNEF
04	Plomberie-Sanitaire	THERMI SUD
05	Chauffage	ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE
06	Peinture - ravalement	APPLICATION ASPECT FINITION
07	Faux plafonds – Cloisons/doublage	LE POSEUR
Secteur 2 : bâtiments à usage scolaire, associatif et divers		
08	Maçonnerie Générale – Gros œuvre	CONSTRUCTIONS LUYNNOISES
09	Menuiseries bois	SPT MARITIME ET INDUSTRIEL
10	Electricité	INEO PROVENCE ET COTE D'AZUR
11	Plomberie - Sanitaire	AIX CHAUFFAGE SANITAIRE
12	Chauffage	MAINTENANCE THERMIQUE
13	Peinture - ravalement	SEFAT
14	Faux plafonds - Cloisons /doublage	ISOLATION THERMIQUE CORRECTION ACOUSTIQUE
Secteur 3 : tous bâtiments confondus (secteur 1 + secteur 2)		
15	Serrurerie et menuiseries métalliques	TERRITOIRE
16	Menuiseries aluminium	TERRITOIRE
17	Revêtement de sols souples	APPLICATION ASPECT FINITION
18	Revêtement de sols durs	CONSTRUCTIONS LUYNNOISES
19	Courants faibles et téléphonie - informatique	VECTRAL
20	Climatisation - Ventilation	MAINTENANCE THERMIQUE
21	Volets roulants – protections solaires	SPT MARITIME ET INDUSTRIEL
22	Etanchéité	ALPHA SERVICES
23	Miroiterie	CORNET MIROITERIE

N° du lot	Désignation du lot	Candidats attributaires
24	Travaux acrobatiques	T.G.H
25	Tous corps d'état	Groupement HUGOU DURANCE BATIMENT (mandataire) / AIX CHAUFFAGE SANITAIRE / TEAM ELECT
26	Fourniture et pose de portes et portails automatiques	ACE - AUTOMATISMES
27	Travaux de désamiantage	FIBRA
28	Adduction d'eau potable et assainissement privatif	<i>Lot infructueux : aucune offre reçue.</i>
29	Isolation Thermique par l'extérieur	BORG PEINTURE

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint Délégué aux Marchés Publics à signer les accords-cadres et tous les documents s'y rapportant, avec les sociétés précitées, ainsi que leurs éventuels avenants.

DL.2022-373 - ACCORD-CADRE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION, D'ENTRETIEN, DE RÉNOVATION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS COMMUNALES DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE (29 LOTS) -SIGNATURE DES ACCORDS-CADRES-

Présents et représentés : 54
Présents : 34
Abstentions : 6
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 48
Pour : 48
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

Agnes DAURES, Cyril DI MEO, Claudie HUBERT, Gaëlle LENFANT, Marc PENA, Pierre SPANO.

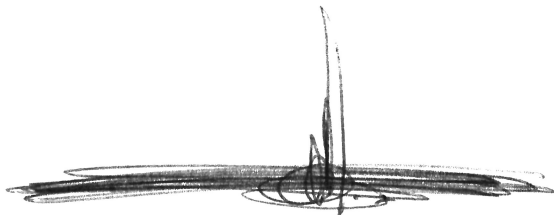
N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER



Le secrétaire de séance,
Monsieur Rémi CAPEAU



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15 décembre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)¹

¹ « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»